



## Avis differé suite visite médicale

-----  
Par bennie1

Bonjour

je viens de voir mon medecin du travail au cours de la visite obligatoire (que je devais avoir au maximum en 2018!!) . Ce dernier a avis un avis differé considerant que je devais voir mon medecin traitant. Il souhaiterait me revoir fin mars. D ici la, dois je etre obligatoirement en arret de travail ? (je ne la vois que la semaine prochaine ). merci pour votre aide

-----  
Par Henriri

Hello !

Sans plus d'informations, oui c'est un peu curieux un médecin du travail qui "attend" une visite chez votre médecin traitant pour statuer sur votre aptitude médicale à votre poste de travail ...

Mais en tout cas pourquoi seriez-vous en arrêt de travail maintenant ? Qui vous prescrirait un arrêt de travail avant même votre consultation chez votre médecin traitant la semaine prochaine, sachant que le médecin du travail ne peut pas\* prescrire d'arrêt de travail ? Et si vous deviez avoir un arrêt maladie bientôt, pourquoi ne serait-il pas normalement fixé par votre médecin traitant en fonction de son diagnostic, mais au contraire fixé en fonction de la date de votre future visite médicale du travail fin Mars ?

\* sauf provisoirement dans le contexte de la pandémie actuelle si infection covid du salarié.

Votre état de santé ponctuel susceptible d'un arrêt maladie du ressort de votre médecin traitant est une chose... votre aptitude médicale à votre poste de travail du ressort du médecin du travail chargé de votre entreprise en est une toute autre.

A+